



GENEVA ADVOCACY NOTES

July 2006

INTEGRATION DES DROITS DES FEMMES ET L'EGALITE DES GENRES AUX NATIONS UNIES

Chère lectrice, cher lecteur,

C'est un privilège de pouvoir vous offrir ce premier bulletin d'information pour 2006 alors que trois importantes conférences des Nations Unies se sont déroulées, au cours de cette année, au Palais des Nations. Pendant cette même période, nous avons eu également l'honneur d'assister à la création d'un nouvel organe des Nations Unies: Le Conseil des Droits de l'Homme, qui a pris la succession de la Commission de Droit de l'Homme. Cette dernière, en effet, paralysée par trop de considérations politiques négatives, n'était plus en mesure de remplir son rôle initial de Promotion et de Protection des droits humains, tel qu'il avait été prévu en 1946.

Au moment où la tenue d'une cinquième Conférence mondiale pour les femmes se profile à l'horizon – onze ans après la Conférence de Beijing- nous commençons en effet à disposer d'assez de recul pour étudier les nombreux rapports, interventions, écrites ou orales, afin d'évaluer de quelle manière les différents gouvernements ont pris en considération la promotion de l'égalité des genres d'une manière à la fois durable et cohérente.

Organisation Internationale du Travail

Lors de sa réunion annuelle en juin dernier la Conférence a porté une attention particulière au rapport du Directeur Général, rapport qui traite des changements profonds qui sont en train de se produire dans le monde du travail. Pour la première fois, en effet, l'OIT a reconnu officiellement que le terme "travail" couvre toutes les formes de travail qu'il soit rémunéré ou non; cette reconnaissance englobe notamment les activités des femmes en relation avec leur fonction maternelle ainsi que le travail domestique accompli, dans la majeure partie des cas, par elles. La question de genre est le fil conducteur de tout le rapport soulignant les points où le travail féminin continue à être désavantagé à la fois par un bas niveau d'emploi et en terme de salaire. Dans un même esprit, l'ordre du jour intitulé "le Travail Dégagé" reprend le thème de l'égalité des genres dans tous ses points

Le Conseil des Droits Humains

Par la résolution A60/251 l'Assemblée Générale des NU a décidé de créer un nouvel organe " **Le Conseil des Droits Humains**"* qui succède ainsi à la Commission des Droits de l'Homme. Lors de sa première session le CDH a décidé de re-examiner, une à une, les différentes activités de la Commission: procédures, méthodes et programmes de travail. Force est de constater que le mandat de ce nouvel organe des NU ne fait pas référence à l'égalité des genres et, qu'en conséquence, les délégués, à de rares exceptions près, n'ont pratiquement pas pris en compte les questions relatives à la condition féminine. Les nombreuses déclarations n'ont que rarement insisté sur le fait que les femmes sont particulièrement vulnérables en matière de violations des Droits de l'Homme.

Consciente de ce manque, Micheline Calmy-Rey, Ministre des Affaires Etrangères de la Confédération Helvétique, a pris l'initiative d'une déclaration sur la participation des Femmes à la vie politique, déclaration co-signée par les autres femmes, Ministres des Affaires Etrangères ou titulaires d'autres Ministères, représentantes officielles de leur gouvernements respectifs. Cette déclaration met l'accent sur le point 12 de l'Ordre du Jour de la défunte Commission, point qui traite plus spécialement de l'inclusion du principe de l'égalité des genres et de l'intégration des droits humains de la Femme dans tout le système des NU. Ce point devra être impérativement repris, en septembre-octobre 2006, lors de la deuxième session du CDH, notamment à l'occasion de la préparation de l'ordre du jour. L'inclusion de la référence au point 12 nous paraît essentielle pour la réalisation des buts du Millénaire.

Ces conditions doivent absolument être maintenues dans l'ordre du jour de la deuxième session du CDH lors de sa session d'automne.

A cette occasion il convient de relever que nombre d'instruments juridiques contraignant ont été signés et ratifiés par de nombreux états. De même, à l'occasion des différentes conférences mondiales, il a été régulièrement fait référence à la Déclaration Universelle des Droits Humains ainsi qu'à la Convention pour l'Elimination de toutes formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW).

A ce propos il est utile de garder en mémoire, les conclusions et les différents instruments juridiques adoptés depuis 1992, soit :

"Les déclarations et les programmes d'action votés au Sommet de Rio de Janeiro en 1992 (Agenda 21). La Conférence de

Vienne, sur les Droits Humains, en 1993, qui a réaffirmé que les droits de la femme sont des droits humains. La conférence Internationale sur la Population et le Développement sur la santé reproductive, le Sommet Social de Copenhague (1995) et plus particulièrement la Conférence mondiale pour les Femmes, tenue à de Beijing en 1995. A cette occasion douze aires critiques ont été clairement définies qui servent depuis de critères pour toutes les actions entreprises en faveur de la mise en œuvre de l'égalité entre les genres.

En 2004, Madame Micheline Calmy-Rey avait déjà pris l'initiative de réunir des personnalités féminines politiques de haut niveau pour initier une déclaration sur " la violence exercée à l'encontre des femmes" notamment les violences domestiques. Dans ce domaine spécifique les conclusions des enquêtes des rapporteurs spéciaux sur la violence à l'égard des femmes ainsi que sur le trafic des femmes et des filles représentent une étape particulièrement importante. Il nous semble particulièrement essentiel que ces deux mandats soient maintenus par le Conseil au delà de l'année prévue par la Res. A60/251.

En outre, Yakin Ertuk, Rapporteur spécial sur la Violence envers les Femmes, a conduit une enquête au Pays-Bas, enquête ciblant la violence domestique ainsi que les violences exercées sur les femmes dans le cadre des activités de trafic et de prostitution.

*L'appellation de Droits Humains nous paraît plus réaliste que le maintien de la formule dépassée de droits de l'homme.

Le Forum Social 3-4 août 2006

Ce Forum, organisé à l'initiative de la Sous-Commission pour la Promotion et la Protection des Droits Humains a traité du rôle des femmes dans la " Lutte contre la Pauvreté et du droit à la libre Participation à la vie publique. Trois sous-thèmes ont été pris en considération:

- a) la tendance générale à la féminisation de la pauvreté,
- b) les femmes et l'emploi,
- c) la participation des femmes aux processus décisionnels, que ce soit à la maison, au niveau communal ou national.

Les discussions, au cours des différents panels, ont porté sur les défis que l'égalité des genre pose au monde du travail: l'emploi dans l'économie formelle et informelle, et l'estimation salariale du travail non-rémunéré.

Ce rapport a été soumis à la Sous-Commission lors de sa session d'été, 31 juillet- 21 août.

Des échanges de vues ont également eu lieu à l'occasion de la " la discussion d'un rapport sur la mise en œuvre des normes actuelles des droits humain dans le contexte de la lutte contre l'extrême pauvreté".

Le Conseil Economique et Social (ECOSOC)

A l'opposé du CDH, l'ECOSOC avait inscrit dans son ordre du jour: " la mise en oeuvre de l'égalité des genres dans toutes les politiques et les programmes du système des Nations Unies avec les sous points suivant:

- " Femmes et Développement dans les questions touchant à l'économie et l'environnement",
- "l'avancement des femmes dans le domaine des droits sociaux et humains".

-"les violences sexuelles dans le contexte des interventions humanitaires d'urgence".

Le volet humanitaire de la session a complété son travail le 18 juillet 2006 en votant à l'unanimité une résolution (E/2006/L.13) visant à renforcer la coordination des différents intervenants en cas d'interventions urgentes. En outre, les conséquences néfastes du manque chronique de moyens financiers, en cas de désastres naturels, ou causés par l'homme a été souligné. Dans sa déclaration finale Jan Egeland, coordinateur des opérations de secours et sous secrétaire-général pour les affaires humanitaires a dénoncé les violences sexuelles subies principalement par les femmes et fait appel au sens des responsabilités des différents acteurs pour les prévenir . Il a saisi cette occasion pour annoncer une évaluation à moyen terme des résultats ainsi que des besoins notamment financiers. (Il manque entre autre \$20 billions d'investissement sur \$200 billions

Un autre élément favorable est venu s'ajouter à ces déclarations: Une déclaration ministérielle de haut niveau a, en effet, souligné l'importance des paragraphes 7,8 et 9 pour la promotion de l'égalité des genres et de la prise en considération des besoins des femmes et des filles dans les processus de décisions. La violence perpétrée contre elles constitue en effet un obstacle récurrent pour l'accès à l'emploi et plus spécialement à un travail décent. Il convient d'assurer le respect de toutes les politiques et autres mesures visant à les protéger.

Rencontres parallèles organisées sur le thème de la promotion de l'égalité des genres

La Division pour l'avancement de la condition féminine à New York a mis sur pied à Genève un panel intitulé: La promotion de l'égalité des genres comprenant entre autre un point spécifique sur la "nécessité de tenir compte des différentes périodes de la vie et aussi d'inclure les hommes dans le processus" Un commentaire de la salle souligna que les hommes acceptent en principe, quoique avec une certaine complaisance, leur participation, car ils se sentent ainsi en adéquation avec la législation; toutefois il faudra encore et encore des générations jusqu'à un complet changement des mentalités. En outre, les décideurs politiques jouent un rôle important dans cette évolution en considérant les femmes en tant que partenaires responsables, jouissant des mêmes droits, et non plus en terme d'action sociale. Pour leur part, les ONG, ainsi que la société civile ont mis en lumière les principaux obstacles à surmonter, notamment religieux et culturels avec la traditionnelle division du travail et l'absence de accès à la propriété et, partant, à l'indépendance économique.

Il convient donc d'intensifier l'échange d'information à travers tous les forums sans oublier de renforcer les budgets toujours insuffisants des affaires féminines. Les statistiques tenant compte du genre sont de plus en plus utilisées par les différentes instances concernées pour mesurer l'ampleur des discriminations et l'ouverture aux femmes de la base de la possibilité de créer leur propre PME devrait favoriser leur essor notamment par la présence de personnes ayant réussi dans la création d'entreprises. Un environnement législatif favorable, l'éducation et l'instruction de toutes les filles, des

femmes, jeunes, compétentes en politique pour relayer les anciennes permettront de continuer à promouvoir la cause des femmes.

Panels et groupes de travail organisés par les ONG

Durant la session à Genève de l'ECOSOC, le Comité des ONG féminines de Genève a organisé un séminaire sur le rôle des femmes en politique. Présidée par Edith Ballantyne (WILPF) Heli Bathijah (OMS) fit un exposé sur les 100ans du droit de vote en Finlande ainsi que sur le droit au travail, Susi Snyder (WILPF) traita du sujet du pouvoir économique des femmes et Conchita Poncini présenta les perspectives des femmes pour des emplois productifs; Roland Barnes pour sa part, mit l'accent sur le sort des peuples indigènes et l'emploi durable tandis que Sajida Ally (MRI) évoqua les migrations en tant que recherche d'un gagne-pain

Le Group de travail « Femmes, l'emploi et le développement économique » avait organisé un atelier sur " *l'emploi décent et les perspectives féminines*" en corrélation avec le Forum Social – organisé par la Conférence des ONG- évoqué plus haut. Cette réunion, très animée, a entendu les interventions de Eya Messel, directeur du bureau de l'OIT pour les questions de genre, Ewa Zimmy de la Commission Economique pour l'Europe, Krishna Ahojja Patel, présidente du Comité ONG de la Condition féminine (Genève), Claire de Lavernette du Mouvement Mondial des Mères. Rapporteur: Ursula Barter-Hemmerich (Union des Femmes Catholiques), modérateur: Conchita Poncini (FIFDU). La réunion permit des échanges variés entre les intervenants et le public. Des recommandations, formulées à la fin des débats recommandations incorporées dans un document final comprenant les déclarations et recommandations du CS Forum et transmise à L'ECOSOC pour considération et inclusion dans la Déclaration Ministérielle de haut Niveau intitulée:

"Créer un environnement , tant au plan national qu'international, capable de générer des conditions d'emploi et de travail décent pour tous, et leurs impacts sur le développement durable". Le texte complet des recommandations peut être consulté sur le site: www.ngo.org Les recommandations issues de ces consultations peuvent être consultées sur le site de la CONGO: www.ngocongo.org

En Mars, à l'occasion de la "**journee internationale des la Femme**" le groupe de travail sur les Femmes qui changent le monde a organisé une réunion sur le sujet: construire ensemble un monde de paix et d'égalité.

Les Cinq groupes de travail de la CCF ont présenté leurs activités en cours: les femmes et la paix, les femmes, l'emploi et le développement économique, la violence à l'encontre des femmes, la petite fille, la santé et les droits humains. A la suite de ces discussions, le vœu de tenir d'autres sessions similaires ayant été exprimé, trois autres réunions furent mises sur pied selon le même schéma.

Quelques références utiles:

- Agreed Conclusions of the Commission on the Status of Women on the Critical Areas of Concern of the Beijing Platform for Action 1996-2005. Dept. of Economic and Social Affairs, Division for the Advancement of Women . UN New York 2006

- Platform for Action, Proceedings of the NGO CSW Forum 2003 "Towards Full Implementation of the Beijing Platform for Action. Conchita Poncini (ed.)
- Gender and Social Policy in a Global Context Uncovering the Gendered Structure of "The Social, Shahra Razavi and Shireen Hassim (eds) UNRISD and Palgrave-Macmillan, 2006
- Gender Equality: Striving for Justice in an Unequal World, UNRISD/GPR-SUMM/051. ISBN 92-9085-053-1.
- Women's Empowerment: Measuring Gender Gaps, Augusto Lopez-Claro, World Economic Forum 2004.
- Changing Patterns in the World of Work, International Labour
- Conference 95th Session 2006. Report I (C).

Que représente ce bulletin "Geneva Advocacy Notes"

Cette publication vise à mettre en valeur les différentes actions, références et autres manifestations en rapport avec la Condition féminine. Trop souvent en effet, la situation spécifique de la moitié de la population du globe est absente des différents ordres du jour et aussi des programmes d'action. Toutefois, des progrès significatifs apparaissent de plus en plus dans les différentes instances internationales et Agences Spécialisées à New York Genève et Vienne.

Publié par la Comité ONG de la Condition de la Femme il a pour but d'encourager les ONG ainsi que les femmes et les hommes à s'engager en faveur de la mise en œuvre de la Plate-Forme d'Action adoptée à Beijing en 1995. Cet instrument vise en effet à promouvoir l'avancement de la condition féminine et l'égalité entre les genres humains. La reproduction des articles ainsi que leur dissémination au sein d'autres organisations est vivement souhaitée.

COMITE EDITORIAL

Conchita Poncini (IFUW), Chef Rédactrice
Krishna Ahojja Patel (WILPF), Présidente Comité
ONG de la Condition de la Femme
Jannine de Boccard (ICW)
Helene Sakstein (IAW)